

Conseil communal

Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché,
le lundi 21 octobre 2013 à 18 heures 30'

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Passation d'un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée en vue de l'acquisition d'une remorque destinée à transporter les chiens de la Brigade canine de la Zone de police.

3.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de l'aménagement d'un véhicule de la Zone de police destiné au transport de détenus - adoption du cahier spécial des charges.

4.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de remplacer les appareils de cuisson du Mess de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges.

5.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sans publicité en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque BMW du charroi de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges.

6.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sans publicité en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les motos de marque BMW du charroi de la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges.

7.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sans publicité en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque Peugeot du charroi de la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges.

8.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sur simple facture acceptée en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque Skoda du charroi de la Zone de police.

9.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sans publicité en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque Toyota du charroi de la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges.

10.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sans publicité en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque VW du charroi de la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges.

11.

Approbation des travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux de remplacement de la chaufferie au commissariat de « La Wallonie-Liège centre » - octroi d'un délai d'exécution complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

12.

Approbation des travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux d'amélioration énergétique de l'Hôtel de Police - octroi d'un délai d'exécution complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

13.

Approbation des travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux de remplacement de la chaudière à la Brigade judiciaire - octroi d'un délai d'exécution complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

14.

Approbation des travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux de remplacement des faux-plafonds existants, de l'éclairage et de la détection incendie à la Brigade judiciaire - octroi d'un délai d'exécution complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

15.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder à la mise en ordre du contrôle d'accès de l'Hôtel de Police - adoption du cahier spécial des charges.

16.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder au compartimentage RF de la gaine technique de l'Hôtel de Police - adoption du cahier spécial des charges.

17.

Acquisition, au cours de l'année 2013, d'équipements et services informatiques tels que des serveurs, licences, softwares de virtualisation de postes clients, softwares de virtualisation de serveurs permettant de déployer et de rationaliser les outils de production bureautique dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

18.

Décision de faire exécuter les travaux de renouvellement de l'étanchéité, du support de pente et de l'isolation des toitures du 5^{ème} étage de l'Hôtel de Police ainsi que le renouvellement de la couverture des versants des brisis de toiture entre le 4^{ème} et le 5^{ème} étage dans le cadre du marché « stock » conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

19.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. rue Xhovémont :
 - création d'un arrêt de bus après la rue Wesphael, en direction du boulevard des Hauteurs.
2. boulevard des Hauteurs :
 - création d'un arrêt de bus à hauteur de l'immeuble n°23.

3. avenue Victor Hugo
 - création d'un arrêt de bus à hauteur des immeubles n^{os} 44 et 46.
4. rue Etienne Soubre
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n^o10, sur une distance de 6 mètres, en prolongement de celui existant à hauteur des immeubles n^{os}14-12, pour le porter à une distance de 11 mètres,
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux riverains à hauteur de l'immeuble n^o2, déplaçant ainsi la zone existante, entre les immeubles n^{os} 8 à 2
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n^o31, sur une distance de 6 mètres.
5. rue Hubert Coune
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o55, sur une distance de 6 mètres.
6. rue Jean Hermesse
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o13, sur une distance de 6 mètres.
7. rue de l'Enclume
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o30, sur une distance de 6 mètres.
8. boulevard de Douai
 - suppression dans sa partie voirie communale des emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, existant à hauteur des immeubles n^{os}55-53 et 109.
 - création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains, à hauteur de l'intersection des immeubles n^{os} 15/13 au n^o3 inclus, sur une distance de 30 mètres.
9. quai Henri Borguet
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o1, au droit de l'entrée de garage, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
10. rue Saint-Nicolas
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o501, sur une distance de 6 mètres.
11. rue Saint-Léonard
 - interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n^{os}15 et 17, sur une distance de 10 mètres, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
 - interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n^{os} 404-406, du lundi au vendredi, de 7h à 18h.

20.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement, par bon de commande, d'une dépense relative à un déjeuner lors de la commémoration du 69^{ème} anniversaire de la Libération de la Ville de Liège, le 9 septembre 2013.

21.

Exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi à l'Association de fait « NOSS PIERREUSE », d'une subvention directe classique pour l'année 2013.

22.

Exonération de fournir les bilan, compte de résultat, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi à l'ASBL «STANDARD FEMINA DE LIEGE», d'une subvention directe classique pour l'année 2013.

23.

Adoption de la convention à conclure avec l'ASBL «JUMPING INTERNATIONAL DE LIEGE » relative la manifestation «Jumping International de Liège » organisée du 30 octobre au 3 novembre 2013 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite ASBL ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour ladite manifestation.

24.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives à des créances dues et portant sur des services de télédistribution analogique pour l'Hôtel de Ville.

25.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder au paiement de la facture portant sur la réception organisée dans le cadre des « Mérites Sportifs » le 2 octobre 2007.

26.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « LES PENICHES », pour l'organisation d'un projet d'insertion socio-professionnelle;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur;

- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

27.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, conclue avec l'A.S.B.L. « SIDA SOL », pour l'organisation d'un dispositif de prévention du sida et de lutte contre les attitudes discriminatoires à l'égard de cette maladie;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur;
- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

28.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, conclue avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), pour l'organisation du Logement d'Urgence et de Transit;
- d'octroyer au centre précité, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur, financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

29.

Décision d'adopter le rapport d'activités couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2009 –2013.

30.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTIONS SOCIALES D'ANGLEUR ET ENVIRONS », pour l'organisation d'un centre d'actions sociales
- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

31.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret de la Région wallonne du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de la convention conclue avec l'A.S.B.L. « LA BOBINE », pour l'organisation optimale de l'accueil de nouveaux résidents dans les quartiers de Droixhe et de Bressoux-bas;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur;
- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

32.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret de la Région wallonne du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « ICAR-WALLONIE », pour la réalisation d'une étude du contexte liégeois de la prostitution, sous réserve d'approbation du budget 2013 par les Autorités de tutelle
- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

33.

Décision d'approuver le projet de Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

34.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité, sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'une balayeuse aspirante autoportée au bénéfice de la Plaine des Sports de Cointe.

35.

Décision d'octroyer une provision de trésorerie, destinée à couvrir les dépenses urgentes liées au bon fonctionnement et à la sécurité des Infrastructures sportives communales - désignation d'un responsable de cette provision.

36.

Passation d'un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition et le placement de protections murales au bénéfice de la salle des Argilières de Jupille.

37.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « LIEGE SPORT » pour l'année 2013.

38.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de matériel de connectivité pour l'Ilot Saint-Georges et des services de support et d'extension de garantie y afférents - adoption du cahier spécial des charges.

39.

Passation par voie d'adjudication ouverte avec publicité belge pour conclure un marché conjoint relatif à la fourniture de cartouches pour imprimantes, fax et multifonctions nécessaires aux besoins de la Ville de Liège (en ce compris la zone de police) et du Centre Public d'Action Sociale de Liège - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – adoption du texte de la convention destinée à fixer les rôles et obligations respectifs des parties.

40.

Passation d'un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée pour l'acquisition du logiciel d'analyse des épures de giration et d'évaluation des manœuvres de véhicules « Autoturn », la maintenance « one year » de ce logiciel et la formation de base pour 6 personnes.

41.

Décision de confier à la S.C.R.L. « Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique Organisationnelle » (en abrégé IMIO), la configuration du logiciel libre de gestion des délibérations « PloneMeeting », les prestations en assistance techniques relatives à ce logiciel ainsi que la maintenance et l'hébergement de ladite solution logicielle.

42.

Acquisition, au cours de l'année 2013, de l'équipement et des services informatiques tels que virtualisation de postes clients, acquisition de licences « Client Access » (CAL : Client Access Licence) pour Windows Server 2012 et compléments aux projets d'infrastructure, dans le cadre de la convention passée avec la centrale d'achats.

43.

Acquisition, au cours de l'année 2013, des services relatifs au coaching, formation et certification PRINCE 2, dans le cadre de la convention d'adhésion au marché public relatif à l'hébergement externalisé de la Région wallonne.

44.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité relatif à l'acquisition de 16 packs biométriques et la maintenance y relative d'une durée déterminée d'un an – adoption du cahier spécial des charges.

M. l'Echevin FIRKET

45.

Adoption des règlements suivants :

- règlement relatif à la taxe sur le dépannage de véhicules;
- règlement relatif à la redevance portant sur le plan de stationnement;
- règlement relatif à la taxe sur les tanks et réservoirs.

46.

Prise de connaissance de l'approbation, en séance du 20 septembre 2013, par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, du compte budgétaire, du bilan ainsi que du compte de résultats 2012 de la Ville.

47.

Décision de passer un marché de services pour la mission d'étude relative à l'illumination des serres du Jardin Botanique et de l'église Saint-Denis (4000 LIEGE)
- approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

48.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée constaté par facture acceptée pour l'installation de panneaux signalétiques dans le parc de la Paix situé entre la rue de Campine, la rue Jean-Haust et le Thier Savary à 4000 LIEGE.

49.

Décision de mettre à disposition de l'ASBL « Aide Liégeoise Alcooliques aux Toxicomanes et à leur Famille », du rez-de-chaussée de l'immeuble sis place Xavier Neujean, 40 à 4000 LIEGE, du 1er avril 2013 au 28 février 2015 - adoption du bail de droit commun.

50.

Approbation de la délibération par laquelle le Conseil de l'Action sociale arrête les modifications apportées au règlement d'ordre intérieur du Conseil de l'Action Sociale et de ses organes.

Mme l'Echevin YERNA

51.

Adoption du texte de l'avenant à la convention conclue avec l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative à l'organisation de la manifestation « LIEGE, CITE DE NOEL » (édition 2013) - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite association et d'une subvention indirecte opérateur, afin de promouvoir « LIEGE, CITE DE NOEL » du 29/11/2013 au 05/01/2014.

52.

Octroi d'une subvention directe classique à l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES », pour l'année 2013.

53.

Modification du règlement communal relatif à l'organisation de spectacles de cirques itinérants sur le territoire de la Ville adopté le 8 septembre 2008.

54.

Octroi d'une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « LIEGE, GESTION CENTRE-VILLE ».

55.

Conclusion d'une convention avec l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » avec mise à disposition d'un gradué spécifique.

56.

Abrogation de la partie du P.C.A. dit « Bois d'Avroy » qui n'est pas superposée à la ZACC n°21 Rue Bois Saint Gilles.

57.

Passation d'un marché public de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour acquérir un traceur–scanner grand format – adoption du cahier spécial des charges.

58.

Approbation du programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016.

M. l'Echevin HUPKENS

59.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «JAUNE ORANGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

60.

Décision :

- d'exonérer l'Association «MOVIMENTO ARTE E CULTURA» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

61.

Décision :

- d'accepter la donation de M. Christian DELVAUX à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

62.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une gravure eau-forte de Michel BARZIN intitulée «Flying Tree», destinée au Cabinet des Estampes et des Dessins.

63.

Décision d'acquérir 15 portemanteaux, 20 présentoirs à livres, 6 chevalets mobiles, 6 chevalets kit de départ, 6 chevalets 12 plots et 7 bancs avec dossier à destination des bibliothèques de quartiers, dans le cadre du marché stock.

64.

Prise d'acte de la décision du Collège de procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative à une publicité insérée au n°241 des « Nouvelles de l'Estampe ».

65.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «EN D'AUTRES TERMES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

66.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES BRASSEURS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

67.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE ROCOURT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

68.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LA CHARGE DU RHINOCEROS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

69.

Décision :

- d'exonérer la Chorale «LA MAGNANARELLE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Chorale pour l'année 2013.

70.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE» pour l'année 2013.

71.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «HOME FASSOTTE BLAVIER» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

72.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LIONS CLUB DE LIEGE HAUTS-SARTS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

73.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LIONS CLUB DE LIEGE HAUTS-SARTS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

74.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «MNEMA» pour l'année 2013.

75.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES NUITS DE SEPTEMBRE - FESTIVAL DE WALLONIE A LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

76.

Décision :

- d'exonérer l'Association «PARCOURS D'ARTISTES CHIC AND CHEAP» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

77.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ROULE TA BOSSE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

78.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION» pour l'année 2013.

79.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT A L'ART WALLON» pour l'année 2013.

80.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «SOLIDARITE ITALIENNE EN BELGIQUE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

81.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «THEATRE DE LIEGE / CENTRE DRAMATIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES / CENTRE EUROPEEN DE CREATION THEATRALE ET CHOREGRAPHIQUE» pour l'année 2013.

82.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «TRESOR SAINT-LAMBERT» de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

83.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «VIDEOGR@PHIE(S)» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

84.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «WORLD CITIZENS MUSIC» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

85.

Décision :

- d'accepter la donation de Mme Clélie LAMBERTY à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Musée de l'Art Wallon;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

86.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture de seize dessins de Mme Cécile VANDRESSE, destinés au Cabinet des Estampes et des Dessins.

87.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une sculpture de Zéphir BUSINE, destinée au Grand Curtius.

88.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'un combiné à bois avec équipement comprenant différentes options, destiné au Grand Curtius.

89.

Décision :

- de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'un fusil gravé de René Delcour, destiné aux musées
- d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «LES MUSEES DE LIEGE» relative à cette acquisition.

90.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION» pour l'année 2011, afin de rembourser l'impôt 2011 relatif au bien faisant l'objet du bail emphytéotique du 2 mai 2005 payé par ladite ASBL.

91.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION» pour l'année 2012, afin de rembourser l'impôt 2012 relatif au bien faisant l'objet du bail emphytéotique du 2 mai 2005 payé par ladite ASBL.

92.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MUSEE D'ART RELIGIEUX ET D'ART MOSAN» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

93.

Décision de passer un marché à neuf lots par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la restauration de neuf œuvres d'art du Cabinet des Estampes et des Dessins.

94.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE CORRIDOR» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

95.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE CORRIDOR» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

96.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE HENRI POUSSEUR – MUSIQUE ELECTRONIQUE / MUSIQUE MIXTE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

97.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPACES BOTANIQUES UNIVERSITAIRES DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

98.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE MODERNE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

99.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON DE LA LAICITE D'ANGLEUR, CHENEE ET GRIVEGNEE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

100.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE» pour l'année 2013.

101.

Décision :

- de passer un marché de service par procédure négociée, sans publicité, pour la maintenance du système LI-FI du Grand Curtius ;
- d'approuver le contrat de maintenance conclu pour une période de 3 ans.

102.

Décision d'adopter la réglementation de prêt d'œuvres d'art des musées de la Ville de Liège.

103.

Décision :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES» (Branche Culture), relative à l'organisation de la manifestation «Connexions urbaines» ;
- d'octroyer un subside indirect à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de la manifestation «Connexions urbaines» - d'octroyer un subside direct à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de la manifestation «Connexions urbaines».

104.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une pendule de Serrurier Bovy destinée au Grand Curtius.

105.

Décision :

- de passer un marché de service par procédure négociée, sans publicité, pour la supervision des travaux de «recréation» du wall drawing de Sol LeWitt ;
- d'adopter le cahier spécial des charges.

106.

Décision d'acquérir 10 armoires métalliques à volets, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

107.

Décision d'acquérir, au cours de l'année 2013, du matériel informatique, PC à usage bureautique à destination des Espaces Publics Numériques, dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

108.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE» pour l'année 2013.

109.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION LES ENFANTS DE RUE DE TOGO» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

110.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ALLIAGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

111.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «LES CHIROUX - CENTRE CULTUREL DE LIEGE» pour l'année 2013.

112.

Décision :

- d'exonérer la Fondation «JACQUES IZOARD» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Fondation pour l'année 2013.

113.

Décision d'octroyer un subside direct opérateur à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES» (Branche Culture) pour l'année 2013, pour l'organisation du projet «Liège, Capitale des vitrines européennes».

114.

Décision d'octroyer un subside direct opérateur à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES» (Branche Culture), afin de permettre à ladite A.S.B.L. d'attribuer le prix littéraire intitulé «Prix Paris - Liège» en 2014.

115.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE LIEGE - He.Li.Os - HELLAS A LIEGE - ORGANISATION SOCIO CULTURELLE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

116.

Décision :

- d'exonérer la Chorale «JEHAN LE BEL» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Chorale pour l'année 2013.

117.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - OPERA ROYAL DE WALLONIE» pour l'année 2013.

118.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «WOOHA» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

119.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PRODUCTIONS ASSOCIEES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

120.

Décision d'octroyer un subside direct classique à l'A.S.B.L. «LES ATELIERS D'ART CONTEMPORAIN» pour l'année 2013.

121.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'AQUARIUM MARCEL DUBUISSON ET DU MUSEE DE ZOOLOGIE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

122.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CONCOURS DE PIANO DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

123.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON INTERNATIONALE DE LA POESIE - ARTHUR HAULOT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

124.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PEUPLE ET CULTURE EN WALLONIE ET A BRUXELLES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

125.

Décision :

- d'exonérer l'Association «UNIVERSITE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

126.

Décision :

- d'exonérer l'Association «PAC BRESSOUX» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

127.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «JAZZ A LIEGE» pour l'année 2013.

128.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE (CRIPEL)» pour l'année 2013, pour l'organisation d'un projet visant l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme.

129.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «Centre DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES» pour l'année 2013, pour l'organisation d'un projet visant l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme.

130.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE (CRIPEL)» pour l'année 2013, pour l'organisation d'un projet visant l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme.

131.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PIERREUSE ET AILLEURS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

132.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL ARABE EN PAYS DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

133.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION POUR LA TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIERES POUR L'AIDE AUX CITOYENS, LOCALE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

134.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPOIR ET VIE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

135.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LA BRAISE CULTURE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

136.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «C'EST TASSE ET CHOUETTE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

137.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL ARMENIEN ARAKS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

138.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ROULE TA BOSSE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

139.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «VENT DU NORD VENT DU SUD» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

140.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION CULTURELLE BERBERE TAMAZIGHT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

141.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOUVELLE VISION POUR LA SOLIDARITE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

142.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL KALINKA» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

143.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «GROUPE SLAVIANKA ART» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

144.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «SAFARI DES ANGES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013, à charge de l'article budgétaire 7620/33202/13/02 du budget 2013.

145.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «COLLECTIF EBENE PLUS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

146.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOVINYO» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

147.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ALTERVOYAGES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

148.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPERANCE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

149.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CAP MIGRANTS - CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR MIGRANTS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

M. l'Echevin SCHROYEN

150.

Décision réaliser le PSS (plan sécurité et santé) pour l'aménagement de chemins de promenade du parc des Oblats, prévu lors de la réhabilitation du site de la Chartreuse dans le cadre du marché « stock » de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du Service de la Voirie.

151.

Décision de réaliser le PSS (plan sécurité et santé) pour l'aménagement des accès de Péville, de l'accès des Oblats et de lieux caractérisés prévus dans le cadre du projet « INTERREG IVB Value added » sur le site de la Chartreuse dans le marché « stock » de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du Service de la Voirie.

152.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de remplacement de canalisations d'évacuation des eaux de ruissellement, parc du Jardin Botanique à 4000 LIEGE dans le cadre du marché « stock » relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

153.

Décision d'admettre le principe de la commande de primer antirouille multicouche teinté, dans le cadre du marché « stock » de la fourniture de produits nécessaires à la régie peinture et aux différents services techniques.

154.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée pour l'acquisition de bancs et d'ensembles de table de pique-nique dans le cadre du programme « Interreg IVB ENO » et « VALUE ADDED » pour l'aménagement des accès de Péville sur le site de la Chartreuse.

155.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée pour l'acquisition de portiques en acier galvanisé dans le cadre du programme « Interreg IVB ENO » et « VALUE ADDED » pour l'aménagement des accès de Péville sur le site de la Chartreuse.

156.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation d'un état des lieux du milieu naturel du parc de la Chartreuse et l'élaboration d'outils pour sa valorisation en participation avec les acteurs locaux dans le cadre du projet européen Interreg IVB "VALUE Added" - approbation cahier spécial des charges.

157.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, préalable, pour l'aménagement des entrées de Péville, sur le site de la Chartreuse à 4030 LIEGE - décision d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de la réalisation de ce marché - sollicitation des subventions régionales.

158.

Arrêt de la charte d'engagement en tant que personne relais dans son quartier et guide « Potager en carré » (hors sol) sur le territoire de la Ville.

159.

Arrêt de la charte d'engagement en tant que personne relais dans son quartier et guide « Compostage » sur le territoire de la Ville.

160.

Arrêt de la charte d'engagement en tant que personne relais dans son quartier et guide « Nature Admise » sur le territoire de la Ville.

161.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée pour la mission d'expertise pour la stabilité de la muraille de Payen-porte et de la chapelle de Fayenbois (4020 LIEGE).

162.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de chariots de propreté nécessaires au service de la Propreté publique – adoption du cahier spécial des charges.

163.

Adoption de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « RESTO DU COEUR LIEGE » relative aux partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet 2 B 1) de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées pour l'année 2013.

164.

Adoption de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « ABRI DE JOUR DE LIEGE » relative aux partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet 2 B 2) de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées pour l'année 2013.

165.

Adoption de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « OPERATION THERMOS LIEGE » relative aux partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet 2 B 3) de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées pour l'année 2013.

166.

Adoption de la convention à conclure avec le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « FERME DE LA VACHE » du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi d'une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » pour le projet 2 D de soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « FERME DE LA VACHE », pour l'année 2013.

167.

Adoption de la convention à conclure avec le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON CARREFOUR » du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi d'une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » pour le projet 2 D de soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON CARREFOUR », pour l'année 2013.

168.

Adoption de la convention à conclure avec le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON DE LA CITOYENNETÉ » du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi d'une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » pour le projet 2 D de soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON DE LA CITOYENNETÉ », pour l'année 2013.

169.

Adoption de la convention à conclure avec le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien au service du « RELAIS LOGEMENT » (logements de transit et cellule « Eco-Logement ») du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi d'une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » pour le projet 2 E de soutien au service du « RELAIS LOGEMENT » (logements de transit et cellule « Eco-Logement ») du C.P.A.S. de Liège pour l'année 2013.

170.

Adoption de la convention à conclure avec le CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE relative au soutien du dispositif de l' « URGENCE SOCIALE » du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi d'une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » pour le projet 2 C de soutien au Dispositif de l' « URGENCE SOCIALE » (D.U.S.) du C.P.A.S. de Liège pour l'année 2013.

171.

Retrait de la décision du 09/09/2013 n° 151 portant sur l'octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « CONFRATERNITE SAINT-NICOLAS DE LIEGE » - exonération de l'A.S.B.L. "ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA RUE PUIITS-EN-SOCK" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

M. l'Echevin STASSART

172.

Communication de M. l'Echevin relative à la rentrée scolaire.

173.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'acquisition de matériel horticole, réparti en cinq lots, destiné au CES Léonard Defrance et à l'Ecole fondamentale Justin Bloom – adoption du cahier spécial des charges.

174.

Décision d'acquérir, au cours de l'exercice 2013, de l'équipement et des services informatiques tels que WIFI, PC, portables, virtualisation de postes clients, extension de virtualisation de serveurs, augmentation de capacité de stockage, mise à niveau des systèmes d'exploitation liés à la virtualisation des postes clients, déploiement et rationalisation des outils de productivité bureautique, dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

175.

Octroi d'une subvention pour l'année 2013, à l'ASBL « AUTOUR DE L'ECOLE », quai de La Batte, 10 à 4000 LIEGE.

176.

Octroi, pour l'année 2013, à l'ASBL « FEDERATION DES OEUVRES SCOLAIRES CATHOLIQUES DE LIEGE » en abrégé « FOOSC », boulevard d'Avroy, 17 à 4000 Liège, d'une subvention.

177.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE-CLUB DE JEUNESSE DU NORD », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

178.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « MAISON BLANCHE DE GLAIN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L.

179.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LA MARELLE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

180.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES-RESEAU SOLIDARIS-PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

181.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « ECLAT DE RIRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L pour l'année 2013.

M. l'Echevin LEONARD

182.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée en pour l'extension du système d'alarme intrusion au complexe de la Tonne (Bâtiments 16 à 19), rue de la Tonne, 80 à 4000 LIEGE.

183.

Décision de réaliser les travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de remplacement de volets au club pour pensionnés du Thier-à-Liège, bd Hector Denis, 338 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets dans des bâtiments communaux.

184.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le remplacement des portes intérieures (en deux phases) au Hall omnisports de Grivegnée, rue Nicolas Spiroux, 55, 4030 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

185.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réparation du plafond de la salle de gym au groupe scolaire Péville, avenue Péville 232, 4030 GRIVEGNEE – adoption du cahier spécial des charges.

186.

Décision d'exécuter les travaux de modification de l'installation électrique (suite au nouvel aménagement des locaux) et de mise en conformité électrique des salles de spectacles, au Théâtre Arlequin, rue de Rutxhiel, 3, 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

187.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la sécurisation de baies par placement de ferronneries à la Caserne Leman – Ateliers du Théâtre de Liège, rue de la Tonne 80, 4000 LIEGE (Bâtiments 14 à 19) - adoption du cahier spécial des charges.

188.

Décision d'exécuter les travaux de placement de stores de protection solaire dans les bureaux des ateliers du Théâtres de Liège situés sur le site de la Caserne Leman (Bâtiments 14 à 19), rue de la Tonne, 80 à 4000 LIEGE (Rocourt) dans le cadre du marché "stock" (lot n° 7) relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets dans des bâtiments communaux.

189.

Décision d'exécuter les travaux de remplacement du revêtement de sol au Club pour pensionnés Intergénérationnel (Complexe général de Gaulle), 67 rue Général de Gaulle à 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de placement de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) dans des bâtiments communaux.

190.

Décision d'exécuter les travaux de traitement de l'amiante au sein du groupe scolaire Basse-Wez, rue Basse-Wez 54 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock", relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

191.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la 1ère phase des travaux de mise en conformité incendie et de compartimentage RF au Complexe « Rutzxhiel » - Théâtre Arlequin, Rutzxhiel 3, 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

192.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité incendie des portes d'accès du bâtiment et de la salle polyvalente au complexe parc Sauveur maison des jeunes de Chênée, allée d'Hondt 4, 4032 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

193.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de placement de colonnes mobiles (en six tranches) à l'Ilôt Saint Georges, en Feronstrée, 86 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

194.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la révision et pour le remplacement de portes RF compartimentage à exécuter dans divers bâtiments administratifs ainsi que pour des travaux de compartimentage – adoption du cahier spécial des charges.

195.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation du local sanitaire à l'Hôtel de Ville, place du Marché 2 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

196.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux à réaliser dans divers bâtiments suite aux actions prioritaires définies par le « Plan d'action légionelle » de la Ville – adoption du cahier spécial des charges.

197.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la restauration partielle des joints de carrelage et des carrelages et le remplacement des joints souples de la piscine au Complexe de l'Ourthe, rue de l'Ourthe, 1 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

198.

Décision d'exécuter des travaux de réfection dans la cour de récréation au Jardin d'enfant, rue de Visé 782, 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières) (lot n° 1).

199.

Décision d'exécuter des travaux de désamiantage et d'encapsulation du sol de trois classes maternelles au Complexe « Croix-de-Guerre » (Ecole Féttinne), rue des Croix-de-Guerre, 2-4 à 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock", relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

200.

Décision d'exécuter des travaux de retrait de calorifuges à l'école « Sohet », rue Sohet, 21 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock", relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

201.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de maintenance, réparation partielle des châssis en bois de la façade sud-ouest, à l'Institut d'Architecture, 5, rue Fusch à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (Maintenance).

202.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la remise en état des 3 terrains en gazon naturel au « Centre Sportif – Foot » Sart-Moray, rue du Sart-Moray, 180, à 4032 LIEGE (Chênée) – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

203.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la prévention incendie des halls SMAP, des évacuations des ateliers de soudure, de tôlerie et de stockage en 2 tranches à l'école Condroz, quai du Condroz 15 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

204.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation des sanitaires « hommes et femmes » y compris adaptation aux normes PMR au Centre Sportif Ernest Malvoz, rue Ernest Malvoz 2 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

205.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de réparation des enduits de façade à l'Eglise paroissiale Saint-Barthélemy, place Saint-Barthélemy à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

206.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation du bloc sanitaire de l'Ecole Bonne Nouvelle 7, rue Bonne Nouvelle 7b à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

207.

Décision d'exécuter des travaux de remplacement du revêtement de sol de la salle de gymnastique à l'école fondamentale communale de Belleflamme, rue René Demoitelle, 19 à 4030 GRIVEGNEE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de placement de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) dans des bâtiments communaux.

208.

Décision d'exécuter des travaux de vitrification du sol de la salle de gymnastique à l'école fondamentale communale de Péville, avenue de Péville, 232 à 4030 GRIVEGNEE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de placement de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) dans des bâtiments communaux.

209.

Décision d'exécuter des travaux de rationalisation des installations gaz dans divers bâtiments administratifs et scolaires, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de rationalisation des installations gaz dans divers bâtiments administratifs et scolaires, à charge des articles ci-après mentionnés, du budget extraordinaire de l'exercice :

- Maison de la Laïcité, rue Andréa Jadoulle, 14 à 4000 LIEGE
- Mini-crèche Bartholomez, rue Charles Bartholomez, 3 à 4000 LIEGE
- Complexe, rue de Namur, 2 à 4000 LIEGE
- Plaine des Sports, quai de Wallonie, 3 à 4000 LIEGE
- Divers bâtiments communaux
- Groupe scolaire Ernest Solvay, bd Ernest Solvay, 246 à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire Naniot, rue Jean Théodore Radoux, 2 à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire Belleflamme, rue René Demoitelle, 19 à 4030 GRIVEGNEE
- Groupe scolaire Rivageois, rue des Rivageois, 14 à 4000 LIEGE
- Annexe Ecole de Coiffure, rue de Pitteurs, 16 à 4020 LIEGE
- Divers bâtiments scolaires

210.

Décision d'exécuter des travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux, dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures, à charge des articles ci-après mentionnés, du budget extraordinaire de l'exercice 2013 :

- Ecole fondamentale communale en Hors Château, 69 à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire de Féтинne, 2-4 rue des Croix de Guerre à 4020 LIEGE
- Ecole primaire, 16 rue Bonne Nouvelle à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire du Thier-à-Liège, 242-244 bd Ernest Solvay à 4000 LIEGE -
- I.C.T.I.A, 15 quai du Condroz à 4020 LIEGE
- Consultations O.N.E, 35 cour St Gilles à 4000 LIEGE
- Consultation O.N.E, 24 rue Rouleau à 4020 LIEGE
- Hall des sports, 82 bd de la Constitution à 4020 LIEGE
- Immeuble des Affaires culturelles, 11, sur les Foulons à 4000 LIEGE
- Mairie de quartier du Thier-à-Liège, 338 b. bd Hector Denis à 4000 LIEGE
- Arsenal de Rocourt, 80 rue de la Tonne à 4000 LIEGE
- Archives, 11 rue Velbruck et Annexe de l'Hôtel de Ville, 1-3 rue de l'Epée à 4000 LIEGE
- Club pour pensionnés, 12 rue René Delbrouck à 4030 LIEGE

211.

Décision d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de construction d'une « Maison de jeunes » à Bressoux-Droixhe, rue du Moulin à 4020 LIEGE - octroi à l'adjudicataire un délai complémentaire, pour la réalisation de ces travaux.

212.

Décision d'exécuter des travaux de maintenance des couvertures de toiture et des fonds de chéneau, ainsi que des garnitures en zinc ; nettoyage des corniches et de la plate-forme à l'Echevinat de l'Environnement, en Féronstrée 94-96, 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux - sollicitation des subsides du Service public de Wallonie (Maintenance).

213.

Décision d'adopter la convention entre la Ville de Liège et la Province de Liège relative au financement des travaux de restauration et de réaffectation du bâtiment classé de la Société Libre d'Emulation.

214.

Décision d'exécuter des travaux de démontage de l'étanchéité et de l'isolation et placement d'une couche d'étanchéité de protection du bâtiment (BM 67) à l'Arsenal de Rocourt «Caserne LEMAN », rue de la Tonne, 80 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

215.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'un podium sur remorque avec couverture réversible pour le Service des Transports - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

216.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mission d'étude de stabilité du mur de soutènement du terrain B au Complexe « Naimette-Xhovémont », Centre sportif football, rue Henri Vieuxtemps, 125 à 4000 LIEGE (en cinq tranches) - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

217.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les prestations liées au nettoyage des murs extérieurs et de divers éléments architecturaux, au Musée BAL (Musée des Beaux-Arts), en Féronstrée, 86 à 4000 LIEGE (en deux tranches) - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

218.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « Resto du cœur Liège » relative à l'octroi d'une subvention directe opérateur dans le cadre des partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées - octroi d'une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « RESTO DU COEUR LIEGE » pour le projet 2 B 1 de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées pour l'année 2013.

219.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection de pose d'un égout rue Jean Somers (4000 LIEGE).

220.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection de la rue Paire Maquet (4020 LIEGE).

221.

Décision de réaliser l'aménagement d'un trottoir traversant avenue Joseph Merlot (4020 LIEGE), dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie et d'intérêt public.

222.

Décision de confier les travaux de remplacement de l'éclairage public, rue de Lantin (4000 Liège) à l'adjudicataire désigné par l'intercommunale TECTEO dans le cadre de la notion du « in house ».

223.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sur facture acceptée pour la sécurisation d'un cheminement cyclable « SUL » et aménagement d'une zone 30 km/h, rue de Féтинne (4020 LIEGE).

224.

Décision d'approuver le principe de l'exécution des travaux de création de trottoirs traversants en vue de la sécurisation du cheminement piéton, rue de l'Épargne et rue du Bateau (4032 LIEGE), dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et travaux d'intérêt public de même nature d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2013.

225.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement d'emplacements pour PMR (personnes à mobilité réduite) dans la rue des Mineurs et la rue du Potay à 4000 LIEGE - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

226.

Décision de passer un marché de travaux en deux lots par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement du Skatepark du boulevard Kleyer (4000 LIEGE) - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

227.

Décision de marquer son accord : - quant à la passation de plusieurs marchés conjoints avec la CILE, Resa Services et la SRWT en vue de réaliser les travaux les travaux de réfection de la voirie et de renouvellement d'installations de distribution d'eau et de gaz, rue Saint-Léonard, 4000 LIEGE et, quant à la désignation de la CILE comme autorité agissant en leur nom collectif en tant que pouvoir adjudicateur dans ces marchés conjoints - adoption du texte de la convention à conclure entre la Ville et la CILE, Resa Services et la SRWT fixant les droits et obligations des parties dans le cadre des marchés conjoints à réaliser pour les travaux de réfection de la voirie et de renouvellement d'installations de distribution d'eau et de gaz, rue Saint-Léonard, 4000 LIEGE.

228.

Décision de passer un marché européen de concession de travaux publics, par voie de procédure négociée avec publicité préalable, pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'un parking public souterrain sous le boulevard d'Avroy (4000 LIEGE) - décision de fixer, comme précisé dans l'arrêté, les critères sur la base desquels sera opérée la sélection - adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges et le guide de sélection des candidatures dressé en vue de l'exécution du présent marché.

229.

Décision d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection de la rue du Gay Village (4020 LIEGE).

230.

Décision d'approuver le texte de l'avenant au marché de services relatif à la réalisation d'essais de pénétration statiques et dynamiques sur le territoire de la Ville.

231.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux d'aménagement aux terrains en cours d'exécution (plaine de jeux), rue Charles Gothier à 4000 LIEGE - décision d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de la réalisation de ce marché.

232.

Décision d'approuver le principe de l'exécution de la sécurisation de la voirie sise rue du Village à 4000 LIEGE (Rocourt), dans le cadre du marché "stock" passé en vue de la fourniture et de la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements (petits équipements de voirie).

233.

Décision d'approuver le principe de l'exécution de la sécurisation du carrefour entre la rue de Lantin et la rue d'Alleur à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" passé en vue de la fourniture et de la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements (signalisation routière et petits équipements de voirie).

234.

Décision d'approuver le principe de l'exécution de la sécurisation de la rue des Haïsses à 4032 LIEGE (Chênée), dans le cadre du marché "stock" passé en vue de la fourniture et de la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements (petits équipements de voirie).

235.

Décision d'approuver le principe de l'exécution des travaux d'aménagement d'un trottoir boulevard Hector Denis à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et travaux d'intérêt public de même nature.

236.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement d'un giratoire provisoire situé au carrefour formé par la E313 et le boulevard Fosse-Crahay à 4000 LIEGE - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

237.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux d'aménagement de dispositifs de sécurité pour sécuriser l'avenue Joseph Merlot à 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock" pour la fourniture et la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements.

238.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services pour la réfection partielle et la sécurisation de la passerelle en bois de l'esplanade Saint-Léonard à 4000 LIEGE – décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

239.

Prise de connaissance de la décision du Collège du 4 octobre 2013 de procéder au paiement d'une facture du 5 décembre 2011 relative à l'aménagement de la place de la Villette à 4020 LIEGE, dressée par la S.A.« AB TECH », rue de la Résistance, 26b à 4681 HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU.

240.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'accessoires pour les tractopelles du service de la voirie répartis en trois lots pour le compte de la Maintenance des Espaces publics – adoption du cahier spécial des charges.

241.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de machines-outils destinées au service de la Voirie – adoption du cahier spécial des charges.

242.

Décision d'acquérir 30 véhicules auprès des fournisseurs désignés en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

243.

Décision d'adopter le texte de la convention et de ses annexes à conclure avec l'Etat belge et la Ville de Liège relative à la délivrance de titres de séjour biométriques aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens belges.

244.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation des murs de clôture au cimetière de Glain, rue Walthère Hannay, 7 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

245.

Décision de faire exécuter les travaux d'aménagement de la parcelle aux cavurnes du cimetière de Robermont, rue de Herve, 46 à 4020 Liège, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de réfection de cours de voies d'accès et de maçonneries à effectuer dans des bâtiments communaux (gros oeuvre, revêtements, clôtures et barrières).

246.

Décision de faire exécuter les travaux d'aménagement des parcelles au cimetière d'Angleur, rue de la Belle Jardinière à 4031 Angleur, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries à effectuer dans les bâtiments communaux (gros oeuvre, revêtements, clôtures et barrières).

247.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'un ossuaire au cimetière de Sainte-Walburge, boulevard Fosse-Crahay, 69 à 4000 Liège – adoption du cahier spécial des charges.

M. l'Echevin CHAMAS

248.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « LIEGE, VILLE SANTE » pour l'année 2013.

249.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE KINKEMPOIS », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

250.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE CHENEE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

251.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « CENTRE DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES » pour l'année 2013.

252.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LES SCOUTS – FEDERATION DES SCOUTS BADEN – POWELL DE BELGIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

253.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « JEUNESSE ET SANTE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

254.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « GUIDES CATHOLIQUES DE BELGIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

255.

Décision :

- d'exonérer l'association de fait « JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

256.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LA JOYEUSE VAGUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

257.

Décision :

- d'exonérer l'association de fait « JEUNES M.R. SECTION DE LIEGE VILLE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

258.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

259.

Décision :

- d'exonérer l'association de fait « MOUVEMENT DES JEUNES SOCIALISTES DU NOUVEAU LIEGE - M.J.S.- LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

260.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « UNION TOURISTIQUE LES AMIS DE LA NATURE, SECTION DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladit A.S.B.L. pour l'année 2013.

261.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « SERVICE D'INFORMATION SUR LES ETUDES ET LES PROFESSIONS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

262.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « ECOLO J » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

263.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CAMERA - etc » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

264.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES - RESEAU SOLIDARIS – PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

265.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « PROMOTION ET CULTURE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

266.

Décision :

- d'exonérer l'association de fait « FEDERATION DES ETUDIANTS LIBERAUX UNIS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

267.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTION CULTURELLE POUR LES HANDICAPES MENTAUX » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

268.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « L'ATELIER DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

269.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour la manifestation « Eté solidaire, je suis partenaire - 2013 » du 01/07/2013 au 31/08/2013 (subside Ville).

270.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour la manifestation « Eté solidaire, je suis partenaire - 2013 » du 01/07/2013 au 31/08/2013 (subside S.P.W.).

271.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE – CLUB DE JEUNESSE DU NORD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

272.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CLUB DES JEUNES DU PERY » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

273.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE D'EXPRESSION ET DE CREATIVITE DE L'OUEST » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

274.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « L'ATELIER CREATIF DE BOIS-DE-BREUX » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

275.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LE MODERNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

276.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « COLLECTIF POUR LA PROMOTION DE L'ANIMATION JEUNESSE - ENFANCE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

277.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE SOCIOCULTUREL D'AIDE A LA POPULATION EN DIFFICULTE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

278.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « SAINTE-WALBURGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

279.

Acquisition au cours de l'année 2013, du matériel informatique, quatre PC portables et une imprimante laser à destination des centres de jeunes, dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

280.

Décision :

- d'exonérer l'association de fait « CENTRE D'EXPRESSION ET DE CREATIVITE MOSAIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

281.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LE COURANT D'AIR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

282.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « TELE – SERVICE LIEGE » pour l'année 2013.

283.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « COLLECTIF EBENE PLUS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

284.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « GRAFFITI ATELIER D'EXPRESSION GRAPHIQUE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

285.

Décision :

- d'exonérer l'association de fait « JEUNES C.D.H. LIEGE VILLE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

M. LE DIRECTEUR GENERAL

286.

Vote sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 05 novembre 2013 de l'intercommunale « ECETIA Finances »

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

287.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 1er mai 2013, d'un Inspecteur de police.

288.

Acceptation à la date du 31 décembre 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2016, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

289.

Retrait de sa décision du 25 février 2013 (point 82) en ce qu'elle acceptait la mise à la retraite au 1er août 2013, d'un Inspecteur de police - acceptation à la date du 31 octobre 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er novembre 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

290.

Acceptation à la date du 31 mars 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er avril 2014, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

291.

Acceptation à la date du 30 juin 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

292.

Acceptation à la date du 30 juin 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

293.

Acceptation à la date du 30 juin 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

294.

Acceptation à la date du 30 juin 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

295.

Acceptation à la date du 31 mai 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juin 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

296.

Acceptation à la date du 31 juillet 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er août 2014, de la démission d'un membre Calog niveau C.

297.

Acceptation à la date du 30 septembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er octobre 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

298.

Acceptation à la date du 31 août 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er septembre 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

299.

Acceptation à la date du 31 décembre 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

300.

Acceptation à la date du 30 juin 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

301.

Acceptation à la date du 30 septembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er octobre 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

302.

Acceptation à la date du 31 janvier 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er février 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

303.

Acceptation à la date du 31 août 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er septembre 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

304.

Acceptation à la date du 30 juin 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2014, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

305.

Décision de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « SPORTS ET LOISIRS ».

Mme l'Echevin YERNA

306.

Prise d'acte de la démission d'un représentant au sein du Conseil d'administration de la RCA LIEGE DEVELOPPEMENT - désignation d'un représentant remplaçant en qualité d'administrateur de la RCA LIEGE DEVELOPPEMENT.

M. l'Echevin STASSART

307.

Désignation de deux conseillers communaux en qualité de membres de plein droit de l'ASBL « PROMOTION DE LA HAUTE ECOLE DE LA VILLE DE LIEGE ».

308.

Décision de placer en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - le 21.05.2013, une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 2 - du 19 au 27.06.2013, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la

Liberté, 25.

3 - à partir du 16.05.2013, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.

4 - les 19 et 25.06.2013, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.

5 - du 13 au 16.06.2013, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.

6 - du 12 au 16.06.2013, une institutrice primaire en fonction à l'école du boulevard Léon Philippet, 7.

7 - du 18 au 25.06.2013, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Emile Vandervelde, 203.

8 - les 05 et 26.06.2013, un maître de religion islamique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

309.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites :

1 - en cas de maladie ou d'infirmité, du 01 au 30.09.2013, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.

2 - justifié par des raisons de convenance personnelle, du 01.09.2013 au 31.08.2014, à une institutrice primaire en fonction aux écoles de la rue du Laveu, 52 et de la rue de la Vaussale, 8.

3 - pour enfants de moins de 14 ans à charge, du 01.09.2013 au 31.08.2014, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue des Grands-Prés, 202.

2- pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du 01.09.2004 au 30.06.2005, du 01.09.2005 au 30.06.2006, du 01.09.2006 au 30.06.2007 et du 01.09.2007 au 31.03.2008, à une institutrice primaire en fonction à l'école du boulevard d'Avroy, 96.

3 - pour mission, du 01.09.2013 au 31.08.2015, à une maîtresse de religion catholique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

310.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle lors de la naissance d'un enfant dans le cadre du congé parental :

1 - du 01.09.2013 au 30.04.2014, pour une partie de son horaire (soit 13/26 p/s), d'une institutrice maternelle en fonction aux écoles de la rue du Perron, 126 et de la rue Fraîche, 14.

2 - du 17.09.2013 au 16.10.2013, pour la totalité de son horaire (soit 12/24 p/s), d'un maître d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

311.

Décision d'accepter l'interruption partielle de la carrière professionnelle, du 01.09.2013 au 31.08.2014 :

1 - d'une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

- 2 - d'une institutrice primaire en fonction à l'école du Parc Sauveur, 5.
- 3 - d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Limbourg, 110.
- 4 - d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Grands Prés, 202.

312.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour mission spéciale, du 01.09.2013 au 31.08.2014, d'un directeur en fonction à l'école de la rue de la Haminde, 33.

313.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la retraite, la démission -pension, à la date du 31.08.2013, d'une institutrice primaire en fonction à l'école du Parc Sauveur, 5.

314.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, la démission de ses fonctions, à la date du 30.06.2013, d'une institutrice primaire en fonction à l'école du boulevard Léon Philippet, 7.

315.

Décision de placer en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 17.06.2013, une institutrice primaire en fonction à l'école spécialisée du quai de Wallonie, 3.

316.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites à partir de l'âge de 50 ans, du 01.09.2013 au 31.08.2014, à une logopède en fonction à l'école spécialisée du quai de Wallonie, 3.

317.

Décision de désigner un chef d'atelier à titre temporaire dans l'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice, à partir du 01.11.2013.

318.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du 01.09.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 2 - pour mission du 01.09.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours techniques/pratiques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

319.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du :

1 - 22.01.2013, une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.

2 - 06.02.2013, un professeur de cours pratiques (hôtellerie) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.

3 - 24.04.2013, un professeur de cours techniques/pratiques (salle) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

4 - 25.04.2013 :

1 - un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) et de cours techniques (arts appliqués) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

2 - une éducatrice-économe en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

320.

Décision de prendre acte de la prolongation de la mise en disponibilité pour mission spéciale, du 01.09.2013 au 31.08.2014, d'un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à l'Athénée communal Léonie de Waha et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

321.

Décision de placer en perte partielle de charge du :

1 - 01.09.2012 au 14.10.2012, un professeur de cours généraux (mathématique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 14.10.2012 et sa sortie de disponibilité par défaut d'emploi à la date du 15.10.2012.

2 - 01.09.2012 au 31.10.2012, un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09 au 31.10.2012 et sa sortie de disponibilité par défaut d'emploi à la date du 01.11.2012.

3 - 01.09.2012 au 31.12.2012, un professeur de cours techniques/pratiques (construction gros oeuvre-architecture) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013 et sa sortie de disponibilité par défaut d'emploi à la date du 01.01.2013.

4 - 01.09.2012 au 31.08.2013 :

1 - un professeur de cours généraux (sciences sociales-géographie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

2 - un professeur de cours techniques (coiffure) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

3 - un professeur de cours techniques/pratiques (construction-architecture, gros oeuvre, plafonnage) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

- 4 - un professeur de cours techniques (droit) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 5 - un professeur de cours techniques (analyse esthétique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 6 - un professeur de cours techniques/pratiques (sanitaire-chauffage) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 7 - un professeur de cours pratiques (mécanique) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 8 - un professeur de cours pratiques (gros oeuvre) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 9 - un professeur de cours pratiques (espaces verts) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 10 - un professeur de cours pratiques (coiffure dames) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 11 - un professeur de cours généraux (sciences) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 12 - un professeur de cours pratiques/techniques (tailleur) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 13 - un professeur de cours pratiques (tapissage-garnissage) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 14 - un professeur de cours techniques (électronique) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 15 - un professeur de cours techniques (cours commerciaux) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 16 - un professeur de cours techniques (boulangerie-pâtisserie) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 17 - un professeur de cours techniques/pratiques (peinture-revêtements murs et sols) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 18 - un professeur de cours techniques (architecture construction et chauffage) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 19 - un professeur de cours pratiques (boulangerie-pâtisserie-chocolaterie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 20 - un professeur de cours pratiques (infographie) et de cours techniques (publicité, infographie) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 21 - un professeur de cours techniques/pratiques (art floral) et de cours techniques (horticulture) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 22 - un professeur de cours techniques (mécanique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 23 - un professeur de cours pratiques (mécanique) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 24 - un professeur de cours généraux (sciences) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 25 - un professeur de cours techniques (sciences appliquées) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 26 - un professeur de cours techniques/pratiques (pédicure) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

- 27 - un professeur de cours artistiques (art de la couleur et art plastique et pictural) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 28 - un professeur de cours techniques/pratiques (carrosserie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 29 - un professeur de cours techniques/pratiques (décoration) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 30 - un professeur de cours généraux (espagnol) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 31 - un professeur de cours spéciaux (éducation musicale) et de confirmer que l'intéressée n'a bénéficié d'aucun rappel en activité durant la période du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 32 - un professeur de cours spéciaux/techniques (dessin) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 33 - un professeur de cours pratiques (bio-esthétique) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 34 - un professeur de cours généraux/techniques (italien/français) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 35 - un professeur de cours pratiques/techniques (bio-esthétique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 36 - un professeur de cours généraux/techniques (sciences économiques et commerciales) et de cours techniques (informatique-logiciels, comptabilité) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 37 - un professeur de cours techniques (informatique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 38 - un professeur de cours techniques (bio-esthétique) et de cours pratiques (coiffure dames) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 39 - un professeur de cours techniques (informatique) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 40 - un professeur de cours généraux (mathématique) et de cours techniques (mathématique appliquée) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 41 - un professeur de cours généraux/techniques (histoire) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 42 - un professeur de cours pratiques (coiffure dames) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 43 - un professeur de cours techniques (coiffure) et de cours pratiques (coiffure dames) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 44 - un professeur de religion orthodoxe et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 45 - un professeur de cours techniques/pratiques (armurerie-mise à bois) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 46 - un professeur de cours techniques/pratiques (carrosserie) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 47 - un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) et de confirmer ses rappels en activités du 01.09.2012 au 30.06.2013.
- 48 - un professeur de cours techniques/pratiques (infographie) et de cours techniques (publicité) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

49 - un professeur de cours généraux (géographie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

50 - un professeur de cours techniques (architecte) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

5 - 01.10.2012 au 31.08.2013 :

1 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique filles) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2012 au 30.06.2013.

2 - un professeur de cours pratiques/techniques (mécanique) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2012 au 30.06.2013.

3 - un professeur de cours pratiques (mécanique automobile) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2012 au 30.06.2013.

4 - un professeur de cours techniques/pratiques (boulangerie-pâtisserie) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2012 au 30.06.2013.

5 - un professeur de cours techniques (bio-esthétique) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2012 au 30.06.2013.

6 - un professeur de cours pratiques (coiffure dames) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2012 au 30.06.2013.

7 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2012 au 30.06.2013.

8 - un professeur de cours techniques/pratiques (horticulture) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2012 au 30.06.2013.

9 - un professeur de cours techniques (carrosserie) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2012 au 30.06.2013.

322.

Décision de placer en disponibilité totale par défaut d'emploi :

1 - du 01.09.2012 au 31.08.2013 :

1 - un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

2 - un professeur de cours techniques/pratiques (horlogerie) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

3 - un professeur de cours généraux (sciences commerciales) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

4 - un professeur de cours pratiques (bio-esthétique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

5 - un professeur de cours pratiques (boucherie-charcuterie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

6 - un professeur de cours techniques/pratiques (photocomposition, photomécanique couleur) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2012 au 30.06.2013.

2 - du 01.10.2012 au 31.08.2013, un professeur de cours spéciaux (éducation physique garçons) et de confirmer son rappel en activité du 08.01.2013 au 06.02.2013.

323.

Décision d'approuver le rapport de stage et de nommer définitivement un Directeur dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, avec effet au 01.09.2013.

324.

Décision de procéder à la nomination à titre définitif, dans un emploi vacant dans l'enseignement secondaire de plein exercice avec effet à la date du 01.09.2013 :

- 1 - d'un chef d'atelier.
- 2 - d'un chef d'atelier.

325.

Décision d'étendre, à la date du 15.09.2013, la nomination définitive à la Haute Ecole de la Ville de Liège :

- 1 - d'un maître de formation pratique (pratique en logopédie), à 7/10 d'un horaire complet.
- 2 - d'une maître-assistante (informatique de gestion), à 6/10 d'un horaire complet.
- 3 - d'un maître-assistant (électricité, électromécanique, mécanique et énergie nucléaire), à 8/10 d'un horaire complet.
- 4 - d'un maître de formation pratique (travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques), à 10/10 d'un horaire complet.
- 5 - d'une maître-assistante (langue étrangère : espagnol), à 9/10 d'un horaire complet.

326.

Décision d'accepter sous réserve de leurs admissions à la retraite, la démission de leurs fonctions présentée par :

- 1 - un surveillant-éducateur charge Ville en fonction dans l'enseignement secondaire artistique de plein exercice, à la date du 31.10.2013.
- 2 - un professeur de cours généraux (russe-polonais) en fonction à l'Institut des Langues modernes, à la date du 30.06.2014.

327.

Décision de prendre acte de la mise à la pension d'office, à la date du 01.03.2013, d'une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

328.

Décision d'accorder à une auxiliaire sociale nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.1, un congé pour interruption de carrière professionnelle partielle à mi-temps (18 heures/semaine), du 01.09.2013 au 31.08.2014.

329.

Décision d'accorder à une conseillère psycho-pédagogique nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.2, un congé pour prestations réduites (7 heures/semaine) justifiées par des raisons de convenance personnelle, du 01.09.2013 au 31.08.2014.

330.

Décision d'accorder à une conseillère psycho-pédagogique nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.3, un congé pour prestations réduites (18 heures/semaine) justifiées par des raisons de convenance personnelle, du 01.09.2013 au 31.08.2014.

331.

Décision d'accorder à une conseillère psycho-pédagogique nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.1, en fonction au Centre P.M.S.3, un congé pour prestations réduites (9 heures/semaine) justifiées par des raisons sociales ou familiales, du 01.09.2013 au 30.06.2014.

332.

Décision d'accorder à une auxiliaire sociale nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.4, un congé pour interruption de carrière professionnelle à cinquième temps (7 heures/semaine), du 01.09.2013 au 31.08.2014.

333.

Décision d'accorder à une auxiliaire paramédicale nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.4, un congé pour interruption de carrière professionnelle à cinquième temps (7 heures/semaine), du 01.09.2013 au 31.08.2014.

334.

Décision d'accorder à une auxiliaire sociale nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.4, un congé pour interruption de carrière professionnelle à cinquième temps (7 heures/semaine), du 01.09.2013 au 31.08.2014.

335.

Décision d'accorder à une auxiliaire sociale nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.2, un congé pour interruption de carrière professionnelle à cinquième temps (7 heures/semaine), du 01.09.2013 au 31.08.2014.

336.

Décision d'accorder à un auxiliaire psycho-pédagogique nommé à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.2, un congé pour interruption de carrière professionnelle à cinquième temps (7 heures/semaine), du 01.09.2013 au 31.08.2014.

337.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, de plein droit à une auxiliaire sociale nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.4, du 13 au 20.05.2013 et du 29.05.2013 au 30.06.2013.

338.

Décision d'accorder à une conseillère psycho-pédagogique nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.3, une interruption à mi-temps (18 heures/semaine) de carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, du 01.09.2013 au 30.04.2014.

M. l'Echevin CHAMAS

339.

Décision de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DES JEUNES DE CHENEE ».

131011

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE.



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER.